



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 février 2011
Français
Original : espagnol

Lettre datée du 3 février 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à l'exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen daté du 11 janvier 2011 et paru sous la cote S/2011/10.

Conformément à la pratique établie, je tiens à vous informer que le Gouvernement de la République de Cuba souhaite que les quatre points suivants restent sur la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi :

- Lettre datée du 11 juillet 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba (S/4378);
- Lettre datée du 31 décembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba (S/4605);
- Plainte de Cuba (S/10993);
- Lettre datée du 2 février 1990, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/21120).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Pedro Núñez **Mosquera**

